



INFORMATIONS COMMUNALES :

Mercredi 05 Octobre 2016

N°
58/16

À tous les propriétaires de canidés,

Vous qui laissez chier vos chiens sur les trottoirs devant la porte du voisin, dites-vous que vous avez obtenu ce que vous voulez, que votre voisin est bien emmerdé et que sa haine naissante ne peut compenser la chance qui va lui sourire à marcher dans la merde fraîche... même du bon pied...

Et si c'est pour faire chier le Maire, dites-vous que là aussi vous avez gagné et savourez son impuissance car à vous obliger, vous et votre chien à conchier quelques mètres plus loin, en fin de rue, hors du village, semble bien être gageure de bren.

Avec l'aide précieuse de la verve du merveilleux Maître Rabelais,
Le Maire.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.